

Récapitulation générale

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).
Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances**.

Le Rapporteur. Je remercie tout d'abord tous les intervenants dans le cadre de la discussion sur ce budget de l'Etat de Fribourg pour 2008. Merci également pour le soutien apporté à ce document.

En récapitulation, je constate que tous les amendements déposés ont été rejetés par le Grand Conseil. Ainsi, ce budget est accepté, devrait être accepté, au vote final dans sa présentation initiale. J'imagine évidemment que le Conseil d'Etat a pris bonne note des différentes remarques et autres demandes et qu'il fera dès lors un tri afin d'y répondre le mieux possible. Je n'ai pas d'autres commentaires en l'état.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je fais les mêmes constats que le rapporteur. Je remercie également les intervenants. Je n'ai rien d'autre à ajouter en l'état.

– L'ensemble du budget 2008 est accepté sans modifications.

Projet de décret N° 33 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008¹

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).
Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances**.

Entrée en matière

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 À 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 55 voix contre 17. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/

FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 55.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 17.*

Se sont abstenus:

Clément (FV, PS/SP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

Projet de loi N° 34

fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2008²

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).
Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances**.

Entrée en matière

Le Rapporteur. A noter que cet objet, que nous traitons habituellement à l'issue du budget, n'est plus un décret mais un projet de loi.

Ce projet, tel que présenté, reprend les différentes baisses fiscales dont nous avons parlé dans le cadre de l'examen du budget 2008, ceci aussi bien pour les personnes physiques que morales.

Les 32 millions nous conduisent donc à un coefficient unique de 103%. Je précise encore une fois, si besoin était, que les finances communales ne sont pas touchées par cette diminution du coefficient cantonal.

Ce projet permet enfin de concrétiser la dernière étape voulue par la motion Godel/Tenner, acceptée par notre assemblée en septembre 2004.

La CFG dans sa majorité vous propose ainsi d'entrer en matière et d'accepter ce projet de loi tel que présenté.

Le Commissaire. L'art. 41 de la loi sur les finances de l'Etat, dans son premier alinéa, indique que le coefficient annuel de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, sur le bénéfice et le capital des personnes morales et de l'impôt minimal, est fixé chaque année par le Grand Conseil en fonction des résultats du budget.

¹ Annexe pp. 1783 ss; message: voir fascicule séparé.

² Message pp. 1784 ss.

C'est donc la concrétisation de cet article de loi, qui correspond au budget que vous avez approuvé, notamment avec les éléments fiscaux, comme le rapporteur l'a dit, cette nouvelle baisse fiscale permet de boucler l'application de la motion Godel/Tenner.

Je vous invite à entrer en matière et à approuver ce projet tel que présenté.

Girard Raoul (*PS/SP, GR*). En août dernier, à une question d'un journaliste souhaitant savoir ce qu'elle ferait d'une baguette magique, M^{me} la Présidente du gouvernement Isabelle Chassot, répondait clairement qu'elle améliorerait le potentiel des finances cantonales.

Notre canton a bénéficié grandement de la vente d'or de la BNS, il dispose à ce jour d'un excédent de fortune, mais notre canton continue à avoir une capacité contributive inférieure à la moyenne suisse.

Le programme gouvernemental et le plan financier divulgués il y a maintenant quelques jours démontrent bien l'équilibre précaire de nos finances. En 2010 et en 2011, de nouveaux déficits se profilent.

Dans ce contexte, le groupe socialiste ne peut comprendre la volonté du gouvernement d'abaisser durablement les recettes fiscales à l'instant même ou des mesures s'envisagent pour satisfaire à notre obligation constitutionnelle de l'équilibre budgétaire.

Les baisses d'impôt ne sont pas tabou pour le parti socialiste! Les statistiques nationales, bien que nombreuses et parfois divergentes, démontrent que le Fribourgeois de classe moyenne doit s'acquitter d'un impôt direct important.

Ce contribuable a droit à une amélioration et nous souhaitons une amélioration, mais l'exercice est difficile et ne doit surtout pas compromettre l'équilibre de l'Etat.

Le parti socialiste a proposé un modèle novateur en lançant l'initiative «ristourne d'impôt pour tous», en récoltant plus de 8000 signatures, nous avons proposé une solution pour récompenser le contribuable de manière équitable, tout en préservant la situation financière du canton. Nous sommes à ce jour très surpris – et je devrais dire, déçus – que le Conseil d'Etat ne propose même pas ici l'esquisse d'un contre-projet à cette volonté populaire.

La baisse linéaire proposée à ce jour a des effets, ces effets ne se font pas sentir sur le canton, mais bien sûr sur les communes. Nous en avons débattu l'autre jour, il s'agit bien sûr du cadre de la RPT, où la neutralité n'est pas assurée, elle est peut-être assurée au niveau global, il faudra encore le démontrer, mais elle péjore clairement la situation de l'une ou l'autre des communes. Avant de baisser le coefficient d'impôt, il s'agit au minimum d'ajuster la manne cantonale dévolue aux communes et cela le plus rapidement possible afin d'atténuer les conséquences négatives de ces derniers temps.

A ce jour, les communes n'ont toujours pas touché le moindre centime de l'or de la BNS. Avec une baisse des recettes du canton, elles craignent les incidences financières de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, elles n'osent pas imaginer une participation aux concepts de police de proximité, alors bien sûr, les communes se plaignent souvent, il semblerait qu'elles

ne le rappellent pas qu'il y a eu la cantonalisation des hôpitaux, il y a de cela une année, j'aimerais simplement rappeler ici, que cette opération s'est traduite par des charges en moins, mais aussi par une baisse claire du coefficient d'impôt communal.

Une baisse de l'impôt cantonal réduit clairement notre potentiel, cela découlera très certainement, sans aucun doute, sur une augmentation des charges communales. La question est de savoir si aujourd'hui, nous souhaitons, Mesdames et Messieurs, en pensant aux contribuables, au contribuable final, qui paie un bordereau ou deux bordereaux, si nous souhaitons instaurer les vases communicants. J'espère ici, que dans cette salle, les nombreux députés qui ont de nombreux soucis avec leur commune, avec leurs budgets communaux ces temps, ne soutiendront pas cette mesure, qui a n'en pas douter se retournera contre eux.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Simplement une question à l'adresse de M. le Commissaire du Gouvernement:

J'ai déposé avec mon collègue Pierre-André Page une motion le 19 avril 2007, demandant une réduction linéaire de 10% de l'impôt pour les personnes physiques et les personnes morales. Je rappelle que d'après la loi sur le Grand Conseil, art. 72, le Conseil d'Etat a cinq mois pour répondre à la motion, ce qu'il n'a pas fait et à ma connaissance, le Conseil d'Etat n'a pas demandé de prolongation au bureau, je souhaiterais que M. le Commissaire nous explique ou justifie, pourquoi le Conseil d'Etat n'a pas répondu à notre motion dans les délais.

Romanens-Mauron Antoinette (*PS/SP, VE*). Le budget qui vient d'être adopté par la majorité de ce Grand Conseil laisse sur le carreau toute une série de besoins. Les investissements nécessaires, les incertitudes liées à la RPT, de nouvelles tâches en matière d'environnement, cette liste non exhaustive des défis à résoudre nécessite des moyens, moyens financiers, moyens en personnel dont il est effectivement difficile d'estimer correctement la charge.

A l'heure où la promotion économique, le Conseil d'Etat, les acteurs de l'économie, tous confondus, se targuent d'une démographie exceptionnelle – le canton de Fribourg, faut-il le rappeler, est le canton qui a le plus accru sa population en 2006, une population qui se rajeunit encore – c'est ici le résultat d'un développement accéléré du canton, d'une croissance qui en fait un canton envié. Il serait aussi nécessaire de reconnaître les conséquences d'une population plus nombreuse, qui sollicite davantage le système de formation, l'administration, les établissements de santé, en soins généraux ou en soins psychiatriques, et qui amène inmanquablement aussi une proportion de situations sociales difficiles en parallèle.

Hier après-midi vers 16 h 30, j'ai reçu des dieux du ciel une réponse à ma question adressée au Conseil d'Etat concernant les différents postes à créer au sein du Grand Conseil. Contrairement aux informations traitées dans la confidentialité de la Commission d'économie publique, cette réponse a l'avantage d'être

publique, publiable et contribuera à l'information des citoyens, je vous y réfère.

Le Conseil d'Etat y relève très justement que c'est le Grand Conseil qui, à différentes reprises, refuse les propositions de création de postes qu'il présente. Ce Grand Conseil, qui réunit une majorité implacable, pour qui la préoccupation principale, c'est l'équilibre budgétaire et la baisse d'impôt linéaire. Cela contraint, année après année, le gouvernement à augmenter avec parcimonie le personnel, ainsi sur deux cent septante postes demandés cette année dans les différents domaines, cent sont nouveaux, trente et un repris du pool; plus de la moitié de ces postes reviennent à l'enseignement.

Fort heureusement, dans ce domaine, il y a des normes sur le nombre d'enfants à prendre en charge par classe, on peut se poser la question si ce nombre joue encore à l'heure actuelle, mais au moins ce domaine n'est pas trop préterité par la politique d'austérité de l'Etat. Nous relèverons tout de même que le Conseil d'Etat a l'art de se compliquer la situation, puisqu'il met de côté l'utilisation des postes de son pool, le nombre d'équivalents plein temps disponible, mais aussi les finances.

La pression inlassable de la droite du Grand Conseil met aujourd'hui certains services qui sont particulièrement sollicités en difficulté. De manière perverse, cette pression va contraindre à poser des priorités drastiques, qui auront pour effet de discréditer le service public dans des domaines sensibles: santé, services de proximité, aides à la jeunesse, prise en charges des personnes du troisième âge, énergies renouvelables et environnement, pour ne parler que des domaines qui ont suscité plusieurs interventions durant la discussion sur le budget.

Le Conseil d'Etat dit qu'il privilégie les secteurs où les besoins sont clairement avérés – soit. Faut-il pour que ces besoins soient prouvés que le taux d'absentéisme des collaborateurs malades augmentent encore, comme il l'a fait régulièrement durant ces dernières années, par exemple au sein de services chargés comme l'Hôpital cantonal? Je pense que Messieurs et Mesdames les Député-e-s qui suivent régulièrement ce rapport auront constaté l'augmentation certaine de ce taux d'absentéisme, année après année.

Combien une telle politique coûte-t-elle finalement aussi à l'Etat? Quant au rattrapage de ces sous-dotations, le Conseil d'Etat affirme qu'il confrontera, et c'est sa conclusion, «la ventilation des postes aux besoins du moment lorsqu'ils s'exprimeront dans le cadre des procédures budgétaires annuelles». Rien ne changera donc, c'est le serpent qui continue de se mordre la queue. Un service exprime une demande fondée sur une tâche nouvelle ou l'augmentation et une demande non exaucée l'année précédente.

Qu'à cela ne tienne! Le Conseil d'Etat en admettra une par ci, l'autre par là, le personnel en place assumera, il l'a bien fait jusqu'ici.

Le groupe socialiste ne peut donc que refuser une entrée en matière sur ce projet de loi fixant le coefficient des impôts annuels à 105 points.

Cette baisse prive durablement le canton de moyens, moyens qui lui seront certainement nécessaires durant cette législature.

Il vous invite à en faire de même afin de garder à ce canton toute sa potentialité d'action en faveur d'un climat social et environnemental sain.

Siggen Jean-Pierre (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien s'est penché avec attention sur ce projet de loi. Nous prenons note avec satisfaction de la proposition de ramener l'ensemble des coefficients à un coefficient unique de 103%.

Cette baisse d'impôt de l'ordre de 32 millions profitera tant aux personnes physiques qu'aux personnes morales.

Nous saluons ainsi l'effort du Conseil d'Etat, qui réalise la demande de la motion Godel/Tenner de 2004 dans un délai restreint.

Le groupe démocrate-chrétien attend désormais aussi un effort similaire des communes. Nous sommes conscients des difficultés d'une telle opération, il s'agira de la décider après une analyse approfondie de la capacité financière réelle des communes, comme le demande le postulat Buchmann.

Enfin, le groupe démocrate-chrétien rappelle la motion Bapst/Romanens déposée au nom du groupe au printemps passé. Nous demandons un effort supplémentaire, à savoir un allègement de l'imposition de la famille par une augmentation de la déduction fiscale pour les enfants à charge et par une amélioration du splitting pour les contribuables mariés ou ceux qui ont charge d'enfants. Par une baisse linéaire de l'impôt des personnes physiques de 7,5% sur le revenu et la fortune et enfin une réduction de l'imposition des entreprises par une réduction du taux d'imposition des bénéficiaires et du capital de 15% pour les sociétés au régime ordinaire, par une réduction du taux d'imposition du capital des sociétés holding et de domicile de 50% et par une mise en œuvre immédiate des mesures adoptées au niveau fédéral pour améliorer les conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements.

Compte tenu de ces remarques, le groupe démocrate-chrétien vous recommande d'accepter le projet de loi présenté au message 34.

Zurkinden Hubert (*ACG/MLB, FV*). Aus grüner Sicht kann man dieser erneuten Steuersenkung unmöglich zustimmen. Sie ist überhaupt nicht logisch, und sie ist nicht, wie es oft gesagt wird, nachhaltig.

Ich habe mir erlaubt, diese Steuersenkung mit diesem schönen Regierungsprogramm zu vergleichen, das der Staatsrat vorgestellt hat. Es ist hier eine Vision vorgestellt, die wahnsinnig schön daherkommt: Es ist jederzeit die Rede von einer nachhaltigen Entwicklung, man wolle die Lebensqualität fördern usw. Man sagt, der Kanton muss als Standort der Bildung gestärkt werden. Wir wissen ganz genau, dass das viel Geld kosten wird in einem Kanton, der wächst. Man sagt, die Jugend ist unsere Stärke. Man sagt, man will die Kunst fördern und als Musiker habe ich mit Freude zur Kenntnis genommen, dass man sogar ein professionelles kantonales Kammerorchester aufbauen wird. Ich würde Madame Chassot gerne fragen, wie sie das denn bezahlen will. Diese Vision ist wunderbar, die kann ich unterstützen.

Wenn man dann den zweiten Teil des Programms anschaut, den Finanzplan, wird klar, dass wir mit dieser Steuersenkung und mit einer Steuersenkung des Koeffizienten auf 100 Punkte in den nächsten Jahren massive Defizite einfahren werden.

Wo ist da die Logik, meine Damen und Herren? Wie kann man Projekte entwickeln wollen, die zukunftsträchtig sind und gleichzeitig den finanziellen Spielraum dermassen reduzieren, dass man diese Projekte gar nicht umsetzen kann? Das ist absolut unlogisch. Das hat auch gar nichts zu tun mit einer nachhaltigen Entwicklung. Das scheint ein Modewort des Staatsrates zu sein. Eine nachhaltige Entwicklung würde heissen, ein ausgewogenes Verhältnis zwischen der wirtschaftlichen, sozialen und ökologischen Entwicklung anzustreben. Was wir hier aber machen, ist Folgendes: Wir reduzieren den finanziellen Spielraum dermassen, dass wir bei künftigen sozialen Aufgaben und Umweltaufgaben ganz klar Einschränkungen in Kauf nehmen müssen. Das heisst, das ist ein totaler Widerspruch zu einer nachhaltigen Entwicklung. Ich bitte den Staatsrat, doch etwas vorsichtiger mit diesem Schlagwort «nachhaltige Entwicklung» umzugehen. Damit wird nur vertuscht, dass in diesem Rat und auch vom Staatsrat vor allem eines gefördert wird, nämlich die finanzielle Situation jener, denen es schon gut geht. Und das geht auf Kosten jener Projekte, die Finanzen brauchen würden. Aus diesen Gründen lehnen wir aus grüner Sicht dieses Dekret ganz klar ab.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a toujours souhaité une baisse d'impôt et aujourd'hui, nous avons l'occasion de montrer aux personnes physiques et aux personnes morales, que nous voulons cette baisse d'impôt et ce d'autant plus que nous pouvons nous le permettre.

Il y a trois bonnes raisons à cette situation.

En premier lieu, si grâce à cette baisse d'impôt et à un coefficient attractif, nous pouvons attirer des personnes intéressantes sur le plan fiscal, eh bien, c'est tant mieux pour l'ensemble de la population fribourgeoise.

Ensuite, nous devons améliorer notre classement au niveau suisse, vous le savez que sur le plan de la charge fiscale, nous nous trouvons au 21^e rang et c'est une raison supplémentaire pour dire oui à ce décret.

Enfin, imaginez-vous si ce décret ne devait pas passer, cela voudrait dire qu'aux comptes 2008, nous aurions un bénéfice impressionnant, additionné au capital que nous avons déjà, et la population ne comprendrait pas.

Pour toutes ces bonnes raisons, je vous recommande, comme le groupe libéral-radical, de dire oui à ce décret.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). «Jeder hat immer das Gefühl, zuviel Steuern zu bezahlen.» Diese Aussage hat unser Finanzdirektor anlänglich der 33. GV des Freiburgischen Hauseigentümergebietes im April dieses Jahres gemacht. Jedenfalls wenn ich darauf vertrauen darf, dass der Artikel in unserer Tageszeitung «Freiburger Nachrichten» das richtig wiedergegeben hat. Und er präziserte weiter:

«Steuern sind kein unabhängiger staatlicher Aspekt, sie müssen viel mehr in Beziehung zu den Leistungen gesetzt werden, die mit den Steuergeldern finanziert werden.» Gegen den immer wieder geäusserten Anspruch, wann der Staat angesichts der geringen Verschuldung endlich die Steuern senken wolle, sagt Grossrat Lässer: «Was heisst hier endlich? In den letzten Jahren sind die kantonalen Steuern immer wieder gesenkt worden.» Er rief in Erinnerung, dass allein in den letzten sechs Jahren rund 70 Millionen zurück in die Wirtschaft geflossen seien. Und er plädierte an dieser Generalversammlung für eine Politik der kleinen Schritte. Ich kann diese Feststellungen unseres Finanzdirektors voll und ganz unterstützen. Diese Politik ist nötig, um die staatlichen Leistungen beizubehalten, die wir heute festgeschrieben haben, um das heutige gute soziale Klima zu bewahren und auch, um mit dem überdurchschnittlichen Bevölkerungswachstum im Kanton und den daraus resultierenden Mehrausgaben für Bildung, Gesundheit und Sozialwesen Schritt halten zu können. In diesem Sinne bitte ich Sie, diesem Gesetz nicht zuzustimmen.

Le Rapporteur. Je serai bref! L'essentiel des intervenants ont évoqué les considérations politiques, j'imagine que le commissaire du gouvernement en aura pris note. Nous sommes à nouveau, en fait, confrontés aux mêmes débats que j'ai évoqués lors de l'entrée en matière. C'est-à-dire ceux qui veulent plus d'Etat et ceux qui en veulent moins. C'est un débat, tout à fait habituel, j'ai pris note également que le groupe socialiste ne souhaite pas entrer en matière, respectivement voter ce projet de loi, tous les autres groupes hormis les verts par l'entremise de M. Zurkinden acceptent: la CFG, vous prie de faire de même et d'accepter ce projet de loi.

Le Commissaire. Avec cette proposition, le Conseil d'Etat fait un pas conséquent en termes de conséquences par rapport à ce qu'il a toujours dit. Il s'est toujours opposé à des propositions extrêmes en disant qu'il faut effectivement baisser la charge fiscale mais qu'il faut le faire petit à petit, qu'il faut appliquer une politique des petits pas et je peux confirmer à M^{me} Weber-Gobet que ce qu'elle a lu dans les FN c'est tout à fait ce que j'ai dit et je maintiens cette idée qu'on doit le faire progressivement, parce qu'on a d'abord assaini les finances avec une politique des petits pas et puis, l'or de la BNS a donné le dernier gros coup de pouce et on applique cette même politique en matière de fiscalité. Je ne crois pas que ce soit aujourd'hui un pas de géant. J'aimerais maintenant revenir sur les différentes interventions.

Au Député Girard, je dirais que, en relation avec le programme gouvernemental et le plan financier – on aura l'occasion d'en discuter en décembre... qu'est-ce qu'un plan financier? Un plan financier chiffre tous les défis, tout ce que l'on veut faire et donne le résultat pour autant que l'on n'entreprene rien. Les législatures précédentes, on a fait le même exercice, on s'est rendu compte que si l'on ne faisait rien, on arrivait à de très gros déficits. Ici, on est dans la même situation, où on se rend compte que si l'on ne fait rien, 2010, 2011

pourraient être problématiques, mais je rappelle que l'un des succès de la politique financière de ce canton, et cela déjà bien avant que je sois chargé des finances, déjà mes prédécesseurs appliquaient cette règle, c'est qu'on a toujours anticipé, c'est la raison pour laquelle l'on a une certaine réussite. Si vous lisez le plan financier jusqu'au bout, vous verrez qu'un dernier chapitre indique les mesures que nous allons prendre, notamment organisationnelles et structurelles, pour tenter d'infléchir la tendance.

M. Girard a parlé de l'initiative fiscale et trouve scandaleux que l'on n'ait pas encore ou pas déjà proposé de contre-projet. Lorsqu'une initiative est déposée, il y a toute une procédure à suivre, la prochaine étape, qui devrait venir en principe en décembre, ce sera tout d'abord la validation de l'initiative et ensuite on pourra en discuter. Il a été question à plusieurs reprises de la situation des communes, des charges communales, j'aimerais quand même mettre cette situation en lien avec une chose que M^{me} Romanens a dit. C'est vrai, c'est incontesté que les charges, notamment les charges liées, augmentent. C'est vrai, elles augmentent, soit dit en passant, aussi bien pour les communes que pour le canton. C'est pas parce qu'on aurait modifié la répartition que ces charges augmentent. Mais elles augmentent précisément pour une des raisons que M^{me} Romanens a évoqué, c'est à dire l'évolution de la population, déjà sur ce fait là. Et globalement, ce que l'on peut dire, si on revient aussi au plan financier... parlant seulement de ce budget, je constate quand même que malgré la baisse fiscale, nous arrivons à augmenter les prestations de l'Etat pour tenir compte précisément de cette augmentation de population. Nous arrivons à fournir de nouvelles prestations, qui n'existaient pas avant. Pour tenir compte des besoins effectifs, pensez simplement à la nouvelle politique régionale, ce sont des sommes qui n'existaient pas avant qui sont à hauteur de plusieurs millions et qui sont intégrées et la baisse que nous proposons. Cela permet précisément d'absorber à la fois cette question démographique et de répondre à la nécessité d'augmenter les prestations. Evidemment sur le volume des prestations c'est une discussion, je dirais, presque éternelle: est-ce qu'on en fait assez? Est-ce qu'on en fait trop? C'est une question de point de vue personnel, de point de vue politique. Je pars de l'idée que pour certains, on n'en fera jamais assez et puis pour d'autres, on en fera toujours trop, le Conseil d'Etat a toujours essayé de trouver un juste milieu dans ce cadre-là.

J'aimerais répondre à M. Peiry: vous avez raison, on a du retard. Ce n'est pas qu'une réponse à votre motion, je l'ai dit dans l'entrée en matière; de tête, il doit y avoir à peu près une dizaine d'interventions parlementaires en matière de fiscalité. Et chacune évidemment a une application financière. Et on ne peut pas les traiter d'une manière indépendante, on est obligé de les traiter globalement, parce qu'il y a des priorités à tirer, on ne peut pas tout faire. Mais c'est bien parce que nous souhaitons les traiter ensemble que nous n'avons encore pas été en mesure de rendre notre réponse, mais cela devrait se faire incessamment. Cela étant, je note quand même que, par rapport spécifiquement à la motion de M. Peiry, le pas que nous proposons de faire aujourd'hui va dans le sens de sa motion, donc on ne

peut pas dire que le fait qu'on ait un ou deux mois de retard pose un problème de fond.

M^{me} Romanens a évoqué les incertitudes, notamment de la RPT bien sûr – je la rejoins. Il y a des choses que l'on ne sait pas encore et que nous découvrons, je ne veux pas dire tous les jours mais pas bien loin, mais si on veut prévenir les incertitudes, alors il faudrait accumuler des sommes mais pas les dépenser, il faudrait garder de l'argent pour être en mesure de réagir, de financer si ces incertitudes, si ces risques se réalisaient. Je ne crois pas, pour reprendre une expression qui a été utilisée, que l'Etat de Fribourg pratique une politique d'austérité. Si ce que nous pratiquons est une politique d'austérité, alors le jour où il faudra faire de l'austérité, ce sera une politique catastrophique, pour éviter que la Liberté reprenne mes paroles. Ce serait vraiment une politique de catastrophe, je prétend aujourd'hui que ce n'est pas une politique d'austérité, c'est une politique pragmatique, encore une fois, qui prend en compte l'augmentation de la population et qui prend en compte les nouveaux besoins.

M^{me} Romanens a évoqué le taux d'absentéisme, notamment à l'Hôpital, je ne veux pas m'avancer ici, mais j'ai dans l'idée que le taux d'absentéisme dans les hôpitaux fribourgeois, qui est en principe je crois un peu plus élevé que la moyenne par exemple de l'administration, par contre ne doit pas être plus élevé que la moyenne des autres hôpitaux. Il y a des liens quand même avec le type de profession.

Je constate avec plaisir que M. Zurkinden trouve – encore une fois on aura l'occasion d'en discuter – que le programme gouvernemental et le plan financier est «wahnsinnig schön». Vous avez dit que le développement durable, c'est un développement équilibré, mais précisément les baisses d'impôt que nous proposons, que nous faisons à petits pas vont justement dans le sens d'une durabilité, parce qu'il n'est pas acceptable de développer considérablement les prestations de l'Etat et de charger en contrepartie lourdement le contribuable, il faut trouver un équilibre. Le principe du développement durable, c'est l'équilibre entre différents intérêts. Alors ensuite, est-ce que c'est l'équilibre, c'est de nouveau une question de d'appréciation, nous sommes d'avis que c'est cet équilibre.

Le député Geinoz a évoqué le classement fribourgeois – juste pour précision: les derniers chiffres connus, ce sont les chiffres qui ont été publiés cette année, qui sont basés sur la fiscalité 2006. Nous sommes passés d'un indice de 130 à un indice de 124 – indice global – et si je ne m'abuse, nous ne sommes pas au 21^e rang mais au 19^e rang, mais nous sommes effectivement relativement éloignés de la moyenne suisse.

Et pour terminer, pour l'intervention de M^{me} Weber-Gobet, je n'ai pas de problème à confirmer et à signer ce que j'ai dit lors de cette assemblée, c'est juste, c'est vrai que l'on ne peut pas considérer, si on parle de la situation du citoyen, on ne doit pas considérer que l'impôt. Il y a le pouvoir d'achat qui doit être considéré, c'est tout à fait juste et c'est bien la raison pour laquelle les propositions du Conseil d'Etat ne sont pas des propositions extrêmes. On y va pas à pas, par étapes, mais des étapes que l'on consolide, parce que, évidemment, le pire, c'est de diminuer fortement une fois et puis après de vouloir augmenter l'année suivante et

diminuer après si c'est possible. Nous avons le sentiment que, jusqu'à présent, nous avons toujours fait des propositions équilibrées, j'en veux pour preuve que cette année, comme on l'a dit lors du débat d'entrée en matière, nous vous faisons une proposition qui touche le coefficient, qui a donc un effet linéaire. Mais encore une fois, en fonction de cette politique des petits pas, chaque année quelque chose dans toute la mesure du possible, ou régulièrement quelque chose si l'on fait l'examen sur plusieurs années... On voit que malgré tout, les catégories de contribuables les plus concernées, ceux qui en profitent le plus restent quand même les familles avec enfants et à revenu modeste, donc on ne peut pas dire que cela les défavorise scandaleusement, je ne crois pas. Il faut aussi être honnête, je ne crois pas que l'on puisse systématiquement, régulièrement, sans aucune exception écarter chaque fois une catégorie de contribuables du bénéfice de ces baisses. Tous les contribuables ont le droit d'en profiter, il s'agit de l'ampleur – là encore, on est d'accord, mais je crois que, lorsque dans le programme gouvernemental, le Conseil d'Etat dit qu'en termes de fiscalité, il souhaiterait arriver d'ici la fin de la législature à un coefficient de 100, je ne crois pas que c'est une déclaration qui fait dans l'extrémisme, bien au contraire. Et il y aura encore bien d'autres étapes qui devront intervenir. C'est notamment la compensation de la progression à froid, qui est une obligation légale. C'est avec ces considérations que je vous invite à entrer en matière et à voter la proposition que nous vous faisons.

– Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 59 voix contre 25 et sans abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 59.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP),

Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 25.*

Première lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. Le projet tel qu'il vous est présenté consiste à unifier l'ensemble des coefficients et à les ramener pour l'ensemble des impôts concernés à 103%.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y pas de divergence entre le Conseil d'Etat et la Commission, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 60 voix contre 25. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 60.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC,